

Dijon, le 31 octobre 2017

Campagne de vaccination contre la grippe saisonnière

« Ne laissons pas la grippe nous gâcher l'hiver »

La vaccination pour qui ?

Elle s'adresse particulièrement aux personnes pour qui la grippe représente un risque de complications parfois graves : les personnes de 65 ans et plus, celles atteintes d'une maladie chronique, les femmes enceintes et les personnes souffrant d'obésité morbide.

Lancée à l'échelle nationale le 6 octobre dernier, la campagne « Ne laissons pas la grippe nous gâcher l'hiver » est axée sur les différents moyens de lutter contre cette maladie :

- **Le premier geste pour se protéger de la grippe à l'approche de l'hiver est la vaccination :**

En aidant à combattre le virus, en diminuant le risque de complications et en réduisant la possibilité de transmission du virus à vos proches, la vaccination contre la grippe sauve des vies tous les ans.

Les rares effets indésirables du vaccin sont sans gravité : petite fièvre ou douleur légère au point d'injection.

- **D'autres gestes simples peuvent éviter la propagation de la maladie :**

Se laver les mains régulièrement, se couvrir la bouche en cas de toux, utiliser des mouchoirs en papier à usage unique et les jeter... sont autant de gestes complémentaires à la vaccination qui limitent la transmission du virus.

Chiffres régionaux :

Les personnes invitées à se faire vacciner par l'Assurance Maladie sont de plus en plus nombreuses chaque année en raison du vieillissement de la population. Le nombre total de personnes vaccinées continue ainsi de progresser, mais il reste nettement insuffisant pour atteindre une bonne couverture vaccinale : **moins d'une personne sur deux pour qui la grippe représente un risque s'est faite vacciner l'hiver dernier.**

En Bourgogne Franche-Comté, la couverture vaccinale contre la grippe pendant l'hiver 2016-2017 (49,9 %) a été pratiquement égale à la moyenne nationale.

La couverture a varié entre les différents départements, de 45,1 % dans le Territoire de Belfort à 53,1 % en Côte-d'Or.

Les taux par tranches d'âge étaient de 37,3 % de 65 à 69 ans et 55,6 % à 70 ans et plus, ce qui correspond à un phénomène connu de meilleure couverture vaccinale chez les plus âgés.

Même si son efficacité n'est pas totale, et au vu de sa balance bénéfique/risque positive, la vaccination antigrippale permet d'éviter des cas graves de grippe et des excès de mortalité chez les personnes âgées (21 200 décès en excès en France dont 1 550 en Bourgogne-Franche-Comté pendant l'épidémie de grippe 2016-2017, dont 68 % dus à la grippe).

Aller plus loin :

-Plus d'informations sur le site du Ministère des Solidarités et de la Santé (spots radio, dossier de presse, flyer grand public...) : <http://solidarites-sante.gouv.fr/>

-Des gestes simples et efficaces pour limiter la transmission :

- Se laver les mains régulièrement avec de l'eau et du savon ou utiliser une solution hydroalcoolique
- Se couvrir la bouche dès que l'on tousse, éternue (dans sa manche ou dans un mouchoir à usage unique) et transmettre ce réflexe aux enfants
- Porter un masque et limiter les contacts
- Se moucher dans des mouchoirs à usage unique et les jeter
- Éviter de serrer les mains, d'embrasser, de partager ses effets personnels (couverts, verre, brosse à dent, serviette de toilette, etc.), éviter les lieux très fréquentés (centres commerciaux, transports en commun) et éviter si possible d'y emmener les nourrissons et les enfants
- Penser à aérer son logement chaque jour pour en renouveler l'air

La couverture vaccinale contre la grippe pendant l'hiver 2016-2017 en Bourgogne Franche-Comté :

	plus de 65 ans
	Taux de couverture
France métropolitaine	49,8 %
Bourgogne-Franche-Comté	49,9%
CPAM Dijon	53,1%
CPAM du Doubs	49,5%
CPAM Lons-le-Saunier	46,4%
CPAM Nevers	51,0%
CPAM Vesoul	47,6%
CPAM Macon	50,3%
CPAM Auxerre	50,8%
CPAM Belfort	45,1%